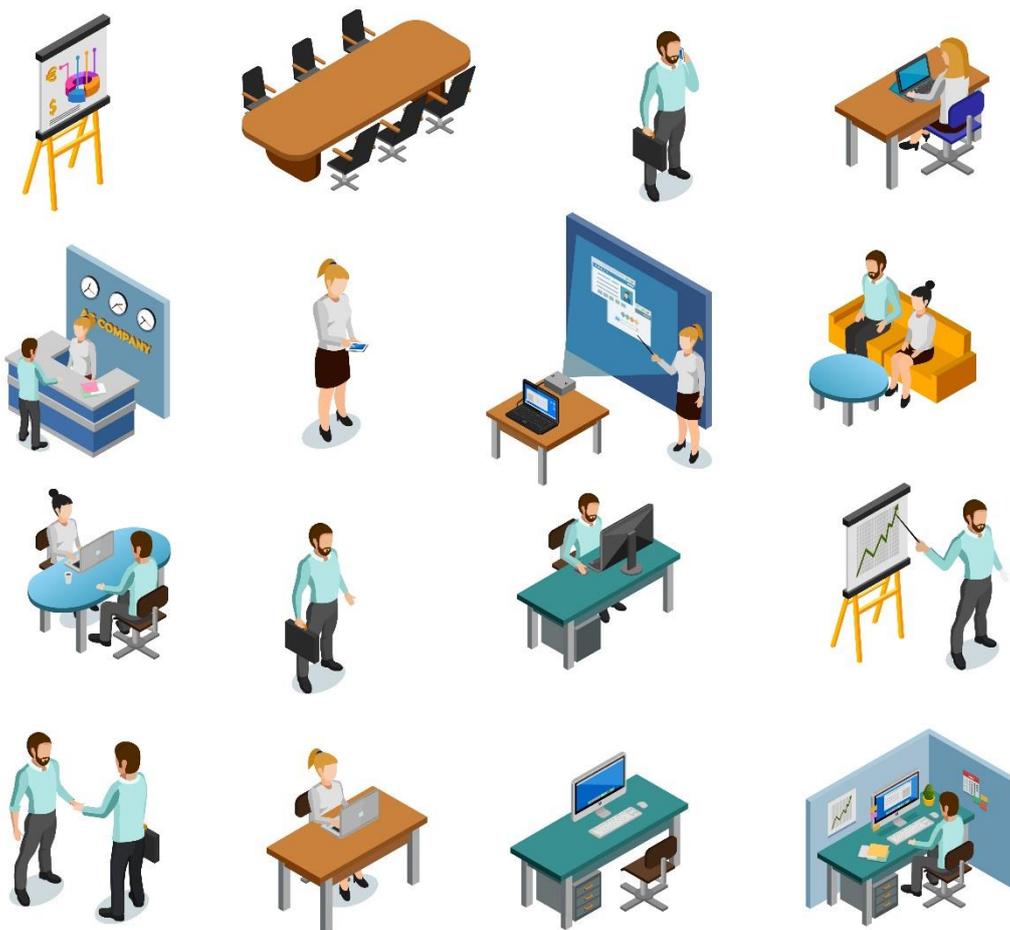


DISPOSITIF DE FORMATION

PARCOURS MODULAIRE CADRE

QUEL MANAGER SUIS-JE ?

**Un parcours à la carte, pratico-pratique,
adaptable au besoin de chacun ...**



PARCOURS DE FORMATION MODULAIRE A DESTINATION DE L'ENCADREMENT

POUR QUI Toute personne en positionnement de management d'équipe
Par exemple : cadre de santé, faisant-fonction, chef cuisinier, cadre administratif, responsable maintenance ...

POUR QUOI Construire et suivre un **parcours de formation adapté à ses besoins**

Possibilité de certification

Durée variable
Projet personnalisé

Echange de pratiques

Maximum 3 jours consécutifs de formation

Une formation qui permet de trouver une ressource dans la **dynamique de groupe** et de **susciter l'analyse des pratiques**.

10 MODULES A LA CARTE (selon le positionnement)

MODULES	DUREE
Auto-positionnement : quel manager suis-je ?	1 jour
Actualités de la Fonction Publique Hospitalière : <ul style="list-style-type: none">• Actualités• Juridique• Juridique	2 + 2 + 1 jours <ul style="list-style-type: none">• 2 jours• 2 jours• 1 jour
Communication et accompagnement du changement	1 + 1 jours
Gestion, conduite de projet	2 + 1 jours
Gestion des situations difficiles	3 jours
Gestion du temps de travail	2 + 1 jours
Conduire un entretien professionnel	1 jour
Manager des compétences	1 jour
Du manager au leader	2 jours
Optimisation de son temps de travail	2 jours

PREREQUIS

Un **module d'auto-positionnement obligatoire** « Quel manager suis-je ? »

POUR

- **Se positionner** dans la fonction managériale
- Formaliser un **plan d'actions personnalisé**

CONTENU DU PARCOURS

A l'issue du positionnement, l'organisme préconisera un **parcours** pour chaque agent **à valider avec l'employeur**

MISE EN OEUVRE DU PARCOURS

La délégation ANFH a planifié **1 à 2 groupes de chaque module de formation** sur le second semestre 2018. Chaque établissement pourra **préinscrire ses agents** en fonction des parcours et priorités retenus.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE

ETABLISSEMENT COTISATION INFERIEURE A 500 000 €

Prise en charge ANFH :

- Frais pédagogiques du module d'auto-positionnement et de 1 module de formation par agent par an

Prise en charge établissement :

- Frais de déplacements et de traitement
- Frais pédagogiques des modules de formation supplémentaires

ETABLISSEMENT COTISATION SUPERIEURE A 500 000 €

Possibilité de demander un financement appel à projet dans la limite annuelle :

- Des frais pédagogiques d'un groupe (soit 12 agents) « module d'auto-positionnement »
- Des frais pédagogiques de 2 groupes de formation (soit 24 agents), quel que soit le module

Contenu des modules consultables sur ANFH.FR

http://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AV7CJ4d9b6gEibWUAP_3

CONTACT ANFH

Lydia RIVAT – Conseillère formation



ANFH RHONE
75 COURS EMILE ZOLA
BP 22174
69603 VILLEURBANNE cedex
Tel : 04 72 82 13 20
www.anfh.fr/rhone